

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 516

18 mars 2011

SOMMAIRE

A.N. International S.à.r.l.	24722	Internaxx Bank S.A.	24740
Atlantic Long Term Facilities	24754	Joben S.A.	24736
Atlantic Long Term Facilities S.A.- SPF	24754	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	24768
B.B Immo S.à r.l.	24739	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	24766
Bidco Two S.à r.l.	24741	Lion/Katsu Investments S.à r.l.	24768
Crystal Almond S.à r.l.	24754	Little Mountain	24737
Deutsche Postbank International S.A. ...	24735	Luxembourg Low Carbon S.A.	24729
Deutsche Postbank Vermögens - Manage- ment S.A.	24735	Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A.	24737
Down Town Lux S.à r.l.	24756	Pakejema S.à r.l.	24760
DPBI Immobilien KGaA	24735	Polytec Global Technologies S.à.r.l.	24761
eBay Treasury S.à r.l.	24739	Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l.	24740
EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.	24739	REOF II S.à r.l.	24740
Elbrouz S.A.	24764	SHIP Luxco 1 S.à r.l.	24738
Ernst & Young Business Advisory Services	24763	Starking S.A.	24765
Ernst & Young Management	24740	Starking S.A.	24767
Ernst & Young Tax Advisory Services	24764	Statera Management S.A.	24765
Financière de l'Alzette S.A.	24762	Strategy-Lab S.A.	24765
Fransad Holding S.A.	24725	Sunrise International S.A.	24762
Gervesa S.A. SPF	24757	Tamau Holding S.A.	24767
Grace Bay II Holdings S.à r.l.	24756	The Gallup Organisation (Luxembourg) S.à r.l.	24763
Groupe Rouquette - GRLux S.à r.l.	24765	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à.r.l.	24766
Heavy Crane S.à r.l.	24741	T.L.M. S.à r.l.	24766
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	24760	Tweedy, Browne Value Funds	24766
HSBC Trinkaus Investment Managers SA	24764	Weinheim Estates	24767
Iberlux Investment S.A.	24756	Wilmersdorfer S.à r.l.	24767
Immobilière Marc Wagner S.A.	24763	Wirtz-Schwarz S.à.r.l.	24767
International Business Services & Consult- ing S.A. (IBSC)	24736	Worthington Cylinders GmbH	24727
International Motorsport Events S.A.	24726	Y & A Invest S.A.	24763
		Yquant S.A.	24768

A.N. International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.257.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 15 décembre 2010:

I. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP I a cédé:

- 551 parts sociales ordinaires
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe A
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe B
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe C
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe D
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe E
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe F
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe G
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe H
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à CO-INVESTMENT PARTNERS, EUROPE, L.P., une "limited partnership" établie selon les lois des Iles Caymans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, PO Box GO, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caymans, N° de registre de commerce WK-18395;

- 521 parts sociales ordinaires
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe A
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe B
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe C
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe D
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe E
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe F
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe G
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe H
- 3 818 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à ESP 2006 CONDUIT LP, une "limited partnership" établie selon les lois d'Ecosse et ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, N° de registre de commerce SL005693;

II. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP II a cédé:

- 266 parts sociales ordinaires
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe A
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe B
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe C
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe D
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe E
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe F
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe G
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe H
- 1 947 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à ESP 2006 CONDUIT LP, une "limited partnership" établie selon les lois d'Ecosse et ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, N° de registre de commerce SL005693;

- 745 parts sociales ordinaires
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe A
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe B
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe C
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe D
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe E

- 5 461 parts sociales privilégiées de classe F
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe G
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe H
- 5 461 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer
à PARTNERS GROUP ACCESS 280 L.P., une "limited partnership" établie selon les lois d'Ecosse et ayant son siège
social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, N° de registre de commerce 8258;

III. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP III a cédé:

- 42 parts sociales ordinaires
- 304 parts sociales privilégiées de classe A
- 304 parts sociales privilégiées de classe B
- 304 parts sociales privilégiées de classe C
- 304 parts sociales privilégiées de classe D
- 304 parts sociales privilégiées de classe E
- 304 parts sociales privilégiées de classe F
- 304 parts sociales privilégiées de classe G
- 304 parts sociales privilégiées de classe H
- 304 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer
à PARTNERS GROUP ACCESS 280 L.P., une "limited partnership" établie selon les lois d'Ecosse et ayant son siège
social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ, N° de registre de commerce 8258;

- 472 parts sociales ordinaires
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe A
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe B
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe C
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe D
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe E
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe F
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe G
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe H
- 3 459 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer
à SKANDIA LIFE INSURANCE COMPANY LIMITED, une "public limited liability company" établie selon les lois de
Suède établie et ayant son siège social à SE-106 55 Stockholm, Lindhagensgatan 86, Sweden, N° de registre de commerce
502019-6365;

- 613 parts sociales ordinaires
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe A
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe B
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe C
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe D
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe E
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe F
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe G
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe H
- 4 490 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer
à bcIMC PRIVATE PLACEMENT (2007 PARALLEL) INVESTMENT CORPORATION, une "limited liability company"
établie selon les lois du Canada et ayant son siège social à Sawmill Point 3rd Floor 2940 Jutland Road Victoria BC V8T
5K6 Canada, N° de registre de commerce 6703691.

IV. que INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP IV a cédé:

- 72 parts sociales ordinaires
- 525 parts sociales privilégiées de classe A
- 525 parts sociales privilégiées de classe B
- 525 parts sociales privilégiées de classe C

- 525 parts sociales privilégiées de classe D
- 525 parts sociales privilégiées de classe E
- 525 parts sociales privilégiées de classe F
- 525 parts sociales privilégiées de classe G
- 525 parts sociales privilégiées de classe H
- 525 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à bclMC PRIVATE PLACEMENT (2007 PARALLEL) INVESTMENT CORPORATION, une "limited liability company" établie selon les lois du Canada et ayant son siège social à Sawmill Point 3rd Floor 2940 Jutland Road Victoria BC V8T 5K6 Canada, N° de registre de commerce 6703691;

- 102 parts sociales ordinaires
- 750 parts sociales privilégiées de classe A
- 750 parts sociales privilégiées de classe B
- 750 parts sociales privilégiées de classe C
- 750 parts sociales privilégiées de classe D
- 750 parts sociales privilégiées de classe E
- 750 parts sociales privilégiées de classe F
- 750 parts sociales privilégiées de classe G
- 750 parts sociales privilégiées de classe H
- 750 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à bclMC (WCBFAF) PRIVATE PLACEMENT (2007 PARALLEL) INVESTMENT CORPORATION, une "limited liability company" établie selon les lois du Canada et ayant son siège social à Sawmill Point 3rd Floor 2940 Jutland Road Victoria BC V8T 5K6 Canada, N° de registre de commerce 6703704;

- 551 parts sociales ordinaires
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe A
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe B
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe C
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe D
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe E
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe F
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe G
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe H
- 4 035 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à KESKINÄINEN TYÖELÄKEVAKUUTUSYHTIÖ VARMA, une "mutual insurance company" établie selon les lois de Finlande et ayant son siège social à 11 Salmisaarenranta, 00180 Helsinki, Finland, N° de registre de commerce 321.855;

- 394 parts sociales ordinaires
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe A
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe B
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe C
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe D
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe E
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe F
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe G
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe H
- 2 882 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à GAMLA LIVFÖRSÄKRINGAKTIEBOLAGET SEB TRYGG LIV (PUBL), une "public limited liability company" établie selon les lois de Suède et ayant son siège social à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, Sweden (c/o SEB Wealth Management, Legal Affairs, ST/S6), N° de registre de commerce 516401-6536;

- 144 parts sociales ordinaires
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe A
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe B

- 1 055 parts sociales privilégiées de classe C
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe D
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe E
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe F
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe G
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe H
- 1 055 parts sociales privilégiées de classe I

de A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à SEB PRIVATE EQUITY OPPORTUNITY FUND II, une "Luxembourg undertaking for Collective Investment organized as a FCP-FIS", représentée par sa société de gestion SEB Asset Management S.A. établie et ayant son siège social à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, N° de registre de commerce B 28468.

V. que ALPHA IAB CO-INVESTMENT AB a cédé:

- 13 parts sociales ordinaires
- 98 parts sociales privilégiées de classe A
- 98 parts sociales privilégiées de classe B
- 98 parts sociales privilégiées de classe C
- 98 parts sociales privilégiées de classe D
- 98 parts sociales privilégiées de classe E
- 98 parts sociales privilégiées de classe F
- 98 parts sociales privilégiées de classe G
- 98 parts sociales privilégiées de classe H
- 98 parts sociales privilégiées de classe I

De A.N. INTERNATIONAL S.A.R.L. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, Allée Scheffer

à SEB PRIVATE EQUITY OPPORTUNITY FUND II, une "Luxembourg undertaking for Collective Investment organized as a FCP-FIS", représentée par sa société de gestion SEB Asset Management S.A. établie et ayant son siège social à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, N° de registre de commerce B 28468.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011002897/194.

(110002757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Fransad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.214.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRANSAD HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.214, constituée suivant acte reçu le 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.138 du 9 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Conrard, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau d'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 600.000 (six cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social du 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.
 - 2) Modification d'un administrateur: démission de M. Stéphane Chrétien et nomination de M. Ali Guediche.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts, comme suit:

"Le siège de la Société est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Stéphane CHRETIEN comme administrateur de la société et de nommer, en son remplacement, comme nouvel administrateur: Monsieur Ali Guediche, né à Sousse (Tunisie), le 5 décembre 1945.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Conrard, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011003098/46.

(110002938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

International Motorsport Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.536.

Im Jahre zweitausendzehn, am sechzehnten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "International Motorsport Events S.A.", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtswohnsitz zu Bad-Mondorf am 26. Januar 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 715 vom 6. April 2010, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 151.536.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Marina KARCHER, Bürokauffrau, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Sylvia METZEN, Buchhalterin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.
- c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:
 - Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxembourg nach Bereldange;
 - Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Statuten;
 - Festlegung der neuen Adresse;
 - Abberufung und Entlastung des Kommissars;

- Ernennung eines neuen Kommissars.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Bereldange zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 3, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bereldange."

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg festgelegt.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Kommissar abzurufen, nämlich:

- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Es wird ihr Entlastung erteilt.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Kommissar zu ernennen, nämlich:

- Heidrun HANS, Kauffrau, wohnhaft zu D-65623 Hahnstaetten, Aarstrasse 39.

Sechster Beschluß

Das Mandat des Kommissars endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: DUKIC, KARCHER, METZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010/1713. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003180/59.

(11002871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Worthington Cylinders GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.034.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und zehn, am vierundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Worthington Armstrong Venture SAS, eine société par actions simplifiée, gegründet und bestehend nach französischem Recht, mit Gesellschaftssitz in F-59121 Prouvy, rue Edmond Herly und eingetragen im registre du commerce et des sociétés unter der Nummer 392012795 00028, hier vertreten durch Herr Quentin Hubeau, beruflich wohnhaft in L-2418 Luxemburg, 2, rue de la Reine, gemäss einer am 22. Dezember 2010 in Prouvy (Frankreich) ausgestellten Vollmacht.

Die genannte Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten, der im Namen der erschienenen Partei handelt, der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der gemeinsamen Registrierung beigefügt.

Dieser Komparent hat den unterzeichnenden Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Worthington Cylinders GmbH“, mit Sitz in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 81.034 wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtsstube in Junglinster, in Vertretung von Notar Joseph Elvinger,

mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 27. Februar 2001 und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 866 vom 11. Oktober 2001. Die Satzung wurde am 10. März 2004 abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtsstube in Luxemburg-Stadt und wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 504 vom 13. Mai 2004.

2) Das Gesellschaftskapital ist derzeit auf einen vollständig eingezahlten Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,-) festgesetzt, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,-) pro Anteil.

3) Der Komparent Worthington Armstrong Venture SAS, vorgeannt, ist alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile der vorgeannten Gesellschaft.

4) Aufgrund einer Aktivitätseinstellung erklärt der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilinhaber in vorgeannter Gesellschaft, die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

5) Der Komparent ernennt sich als Liquidator der Gesellschaft.

6) In seiner Eigenschaft als Liquidator ersucht der Komparent den unterzeichnenden Notar zu beurkunden, dass jegliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist, wie dies aus der Zwischenbilanz der Gesellschaft hervorgeht, und dass die Passiva im Zusammenhang mit dem Liquidationsabschluss hinreichend unterlegt worden ist.

7) Ausserdem erklärt der Komparent, dass er für eventuell derzeit nicht bekannte und nicht beglichene Passiva der Gesellschaft eintreten wird und sich somit verpflichtet, diese eventuelle Passiva zu begleichen.

8) Demzufolge ist die Passiva der Gesellschaft beglichen.

9) In seiner Eigenschaft als Liquidator und alleiniger Inhaber vorgeannter Gesellschaft erklärt der Komparent, dass der Liquidator keinen Bericht erstellen muss und keinen durch Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Liquidationskommissar ernennen muss.

10) Der Komparent übernimmt sämtliche Aktiva und steht für jegliche, auch derzeit unbekannte, Passiva und Verpflichtungen der Gesellschaft ein.

11) Demzufolge ist die Liquidierung der Gesellschaft erfolgt und abgeschlossen und die Gesellschaft als endgültig aufgelöst und liquidiert anzusehen.

12) Der Geschäftsführer wird bezüglich der Durchführung seines Mandats vollständig entlastet.

13) Die Geschäftsunterlagen und Geschäftsbücher werden während der gesetzlich vorgesehenen Dauer von fünf (5) Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-1526 Luxemburg, 23, Val Fleuri, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die deutsche Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch des hieroben genannten Komparenten die gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer englischer Übersetzung. Gemäss dem Wunsch desselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

Follows the English translation:

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Worthington Armstrong Venture SAS, a société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of France, with registered office at F-59121 Prouvy, rue Edmond Herly and registered with the registre du commerce et des sociétés under number 392012795 00028, represented by Mr Quentin Hubeau, residing professionally in L2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2010 in Prouvy (France).

The above proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

1) The private limited liability company „Worthington Cylinders GmbH“, with registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 81.034 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, residing in Junglinster, acting in replacement of the notary Maître Joseph ELVINGER, with residence in Luxembourg, on 27 February 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 866 dated 11 October 2001. The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 10 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 dated 13 May 2004.

2) The share capital has been fully paid up and amounts currently to twelve thousand five hundred Euro (12.500,-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25) each.

3) The undersigned, Worthington Armstrong Venture SAS, is the sole shareholder of the abovementioned company.

4) As the abovementioned company has ceased its activities, the undersigned decides, in its capacity as sole shareholder of the company, to dissolve the company with immediate effect.

5) The undersigned appoints itself as liquidator of the company.

6) As liquidator the undersigned has requested the undersigned notary to record that all liabilities of the company have been paid, as indicated in the interim balance sheet, and that any liabilities with regard to the liquidation procedure have been sufficiently credited.

7) In addition, the undersigned declares that it will bear and pay any possible liabilities of the company that are currently unknown or unpaid.

8) Consequently, all liabilities of the company have been paid.

9) As liquidator and sole shareholder of the abovementioned company, the undersigned declares that the liquidator must not draw a report and must not appoint a liquidation auditor as set forth in Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

10) All claims are taken over by the undersigned who shall also guarantee all and even unknown liabilities and obligations of the company.

11) Consequently, the liquidation has been done and completed and the company may be regarded as having been duly dissolved and liquidated.

12) Full discharge is given to the manager for the carrying out of his mandate.

13) The books and documents of the company shall be kept at the former registered office of the company at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, for the legally required period of five (5) years.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, such proxy holder signed together with Us, the notary, this deed.

The undersigned notary who understands and speaks German states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in German, followed by an English version. Upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the German and English texts, the German version will prevail.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/108. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003482/110.

(110002766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Luxembourg Low Carbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.374.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December, at 10:30 a.m.;

Before the undersigned Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared

Mr. Andres REIG-SCHMIDT, company director, residing at 35 Berkeley Square, London W1J 5BF, United Kingdom here represented by Me Joram MOYAL, lawyer, with professional address at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on December 16, 2010, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary will remain attached to the present minutes and be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person is the sole member of the company Luxembourg Low Carbon S.A., with registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg under the number B 157.374 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on December 13, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 246,500 (two hundred forty-six thousand five hundred Euros) in order to bring it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares without par value to an amount of EUR 277,500 (two hundred seventy-seven thousand five hundred Euros) represented by 277,500 (two hundred seventy-seven thousand five hundred) shares without par value by the issue of 246,500 (two hundred forty-six thousand five hundred) new shares with a total share premium of EUR 2.497,200 (two million four hundred ninety-seven thousand two hundred Euros) having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole member resolved to issue 246,500 (two hundred forty-six thousand five hundred) new shares with a total share premium of EUR 2.497,200 (two million four hundred ninety-seven thousand two hundred Euros) having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

I) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Andres REIG-SCHMIDT, previously named, by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares to waive the preferential subscription right in the name and on behalf of Mr. Andres REIG-SCHMIDT.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Andres REIG-SCHMIDT to 17,750 (seventeen thousand seven hundred fifty) new shares without par value with a total share premium of EUR 438,450 (four hundred thirty-eight thousand four hundred fifty Euros) by a contribution in cash of EUR 456,200 (four hundred fifty-six thousand two hundred Euros)

II) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Bary GREEN, residing in Neumattstrasse 13, 6313 Menzingen, (Switzerland) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Barry GREEN, to 48,750 (forty-eight thousand seven hundred fifty) new shares without par value with a total share premium of EUR 438,750 (four hundred thirty-eight thousand seven hundred fifty Euros) by a contribution in cash of EUR 487,500 (four hundred eighty-seven thousand five hundred Euros).

III) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Jürgen ABRAHAM, residing in Leinpfad 84, 22299 Hamburg (Germany) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Jürgen ABRAHAM to 40,000 (forty thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 360,000 (three hundred sixty thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros).

IV) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Rolf ABRAHAM, residing Fährhausstr. 4a, 22085, Hamburg (Germany) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Rolf Abraham to 40,000 (forty thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 360,000 (three hundred sixty thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros).

V) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Volker von RÜTH, residing in Hainholzweg, 21, 61462 Königstein (Germany) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Volker von RÜTH 25,000 (twenty-five thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 225,000 (two hundred twenty-five thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 250,000 (two-hundred fifty thousand Euros).

VI) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mrs. Valerie BERMAN, residing in Wolfgangstrasse 96, 60322 Frankfurt (Germany) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mrs. Valerie BERMAN to 20,000 (twenty thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 200,000 (two-hundred thousand Euros).

VII) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of TIVERTON II N.V., with business address at Berg Arrarat 1, Curacao by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of TIVERTON II N.V. to 20,000 (twenty thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 200,000 (two-hundred thousand Euros).

VIII) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mrs. Chantal BERMAN, residing in 40 Academy Lane, Bellport NY 11713 (USA) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mrs. Chantal BERMAN to 10,000 (ten thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 90,000 (ninety thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros).

IX) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. John HAAM, residing in Chalet IRIS, 1936 Verbier, (Switzerland) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. John HAAM to 10,000 (ten thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 90,000 (ninety thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 100,000 (one hundred thousand Euros).

X) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Joachim SONNE, residing in Freiherr-vom-Stein Strasse 15, D-60323 Frankfurt (Germany) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Joachim SONNE to 7,500 (seven thousand five hundred) new shares without par value with a total share premium of EUR 67,500 (sixty-seven thousand five hundred Euros) by a contribution in cash of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euros).

XI) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr. Phillip von HAMMERSTEIN, residing in 11 Tanza Road, London NW3 2UA (United Kingdom) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mr. Phillip von HAMMERSTEIN to 5,000 (five thousand) new shares without par value with a total share premium of EUR 45,000 (forty-five thousand Euros) by a contribution in cash of EUR 50,000 (fifty-thousand Euros).

XII) There now appears M^e Joram MOYAL, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mrs. Bettina HÜFNER, residing in Oberlindau 85, D-60323 Frankfurt (Germany) by virtue of a power of attorney given on December 16, 2010, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person furthermore declares subscribing in the name and on behalf of Mrs. Bettina HÜFNER to 2,500 (two thousand five hundred) new shares without par value with a total share premium of EUR 22,500 (twenty-two thousand five hundred Euros) by a contribution in cash of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros).

Evidence of the above cash payments has been given to the undersigned notary by a bank certificate issued by ING Luxembourg, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of EUR 2.743,700 (two million seven hundred forty-three thousand seven hundred Euros) to the Company.

Thereupon, the sole shareholder formally resolved to accept the said subscriptions and contributions and to issue and allot 246,500 (two hundred forty-six thousand five hundred) new fully paid in shares of the Company to the subscribers.

Third resolution

The sole member resolved to amend article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the above resolution and to read as follows

" **Art. 5.** The corporate share capital is set at two hundred seventy-seven thousand five hundred Euros (EUR 277,500.-) consisting of two hundred seventy-seven thousand five hundred (277,500) shares without par value."

Fourth resolution

The sole member resolved to authorize any manager of the Company or Mr. Hagen REINSBERG or Mr. Philipp SIMON or Mr. Joram MOYAL in order to enforce the above-mentioned resolutions, which shall include, among others, a publication at the Mémorial (Official Gazette), and to sign any documentation necessary or desirable in relation thereto.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten Dezember, um 10.30 Uhr;

Vor dem unterzeichneten Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Herr Andres REIG-SCHMIDT, Direktor, wohnhaft in 35 Berkeley Square, London W1J 5BF (Vereinigtes Königreich), hier vertreten durch Maître Joram MOYAL, wohnhaft in 14A, rue des Bains, L-1212 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in London am 16. Dezember 2010, besagte Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichnenden Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Der Komparant ist der alleinige aktuelle Aktionär der Gesellschaft Luxembourg Low Carbon S.A., mit Sitz in 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 157.374 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Dezember 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die erschienene Person, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichnenden Notar in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionär ersucht, folgende Beschlussfassungen zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 246,500 (zweihundertsechundvierzigtausend fünfhundert Euro) von derzeit EUR 31.000 (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 31.000 (einunddreißigtausend) Aktien ohne Nennwert auf EUR 277,500,- (zweihundertsiebenundsiebzigtausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 277,500,- (zweihundertsiebenundsiebzigtausend fünfhundert) Aktien ohne Nennwert durch Ausgabe von 246,500 (zweihundertsechundvierzigtausend fünfhundert) neuen Aktien mit einem Agio von insgesamt EUR 2.497.200 (zwei Millionen vierhundertsevenundneunzigtausend zweihundert Euro), welche alle mit denselben Rechten und Pflichten wie die existierenden Aktien verbunden sind, zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, 246,500 (zweihundertsechundvierzigtausend fünfhundert) neue Aktien mit einem Agio von insgesamt EUR 2.497.200 (zwei Millionen vierhundertsevenundneunzigtausend zweihundert Euro), welche alle mit denselben Rechten und Pflichten wie die existierenden Aktien verbunden sind, auszugeben

Zeichnung und Einzahlung

I) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Andres REIG-SCHMIDT, vorbenannt, kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt im Namen von Herrn REIG-SCHMIDT auf dessen Vorzugszeichnungsrecht zu verzichten.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn REIG-SCHMIDT 17.750 (siebzehntausend siebenhundertfünfzig) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 438.450 (vierhundertachtunddreißigtausend vierhundertfünfzig Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 456.200 (vierhundertsechundfünfzigtausend zweihundert Euro) zu zeichnen.

II) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Barry GREEN, wohnhaft in Neumattstrasse 13, 6313 Menzingen (Schweiz) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn Barry GREEN 48.750 (achtundvierzigtausend siebenhundertfünfzig) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 438.750 (vierhundertachtunddreißigtausend siebenhundertfünfzig Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 487,500 (vierhundertsevenundachtzigtausend fünfhundert Euro) zu zeichnen.

III) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Jürgen ABRAHAM, wohnhaft in Leinpfad 84, 22299 Hamburg (Deutschland) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn Jürgen ABRAHAM 40.000 (vierzigtausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 360.000 (dreihundertsechzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 400.000 (vierhunderttausend Euro) zu zeichnen.

IV) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Rolf ABRAHAM, wohnhaft in Fährhausstr. 4a, 22085, Hamburg (Deutschland) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn Rolf ABRAHAM 40.000 (vierzigtausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 360.000 (dreihundertsechzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 400.000 (vierhunderttausend Euro) zu zeichnen.

V) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Volker von RÜTH, wohnhaft in Hainholzweg, 21, 61462 Königstein (Deutschland) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn Volker von RÜTH 25.000 (fünfundzwanzigtausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 225.000 (zweihundertfünfundzwanzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 250.000 (zweihundertfünfzigtausend Euro) zu zeichnen.

VI) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Frau Valerie BERMAN, wohnhaft in Wolfgangstrasse 96, 60322 Frankfurt (Deutschland) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Frau Valerie BERMAN 20.000 (zwanzigtausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 180.000 (einhundertachtzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 200.000 (zweihunderttausend Euro) zu zeichnen.

VII) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von TIVERTON II N.V., mit Geschäftsadresse in Berg Arrarat 1, Curacao kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von TIVERTON II N.V. 20.000 (zwanzigtausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 180.000 (einhundertachtzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 200.000 (zweihunderttausend Euro) zu zeichnen.

VIII) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Frau Chantal BERMAN, wohnhaft in 40 Academy Lane, Bellport NY 11713 (USA) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Frau Chantal BERMAN 10.000 (zehntausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 90.000 (neunzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 100.000 (einhunderttausend Euro) zu zeichnen.

IX) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn John HAAM, wohnhaft in Chalet IRIS, 1936 Verbier, (Schweiz) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn John HAAM 10.000 (zehntausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 90.000 (neunzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 100.000 (einhunderttausend Euro) zu zeichnen.

X) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Joachim SONNE, wohnhaft Freiherr-vom-Stein Strasse 15, D-60323 Frankfurt (Deutschland) kraft einer

Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn Joachim SONNE 7.500 (siebentausend fünfhundert) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 67.500 (siebenundsechzigtausend fünfhundert Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 75.000 (fünfundsechzigtausend Euro) zu zeichnen.

XI) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Herrn Philipp von HAMMERSTEIN, wohnhaft 11 Tanza Road, London NW3 2UA (Vereinigtes Königreich) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Herrn Philipp von HAMMERSTEIN 5.000 (fünftausend) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 45.000 (fünfundvierzigtausend Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 50.000 (fünfundvierzigtausend Euro) zu zeichnen.

XII) Es erscheint nunmehr Maître Joram MOYAL, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als ordnungsgemäß bestellter Vertreter von Frau Bettina HÜFNER, wohnhaft in Oberlindau 85, D-60323 Frankfurt (Deutschland) kraft einer Vollmacht ausgestellt am 16. Dezember 2010, die nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den Notar anliegend an dieser Urkunde verbleibt und zusammen mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt wird.

Der Erschienene erklärt weiterhin im Namen von Frau Bettina HÜFNER 2.500 (zweitausend fünfhundert) neue Aktien ohne Nennwert mit einem gesamten Agio von EUR 22.500 (zweiundzwanzigtausend fünfhundert Euro) durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 25.000 (fünfundzwanzigtausend Euro) zu zeichnen.

Nachweis der oben genannten Bareinzahlungen wurde dem unterzeichneten Notar durch Bankzertifikat, ausgegeben von ING Luxemburg, erbracht und der unterzeichnete Notar bestätigt formal die Verfügbarkeit bei der Gesellschaft von einem Gesamtbetrag von EUR 2.743,700 (zwei Millionen siebenhundertdreiundvierzigtausend siebenhundert Euro).

Daraufhin beschloss der Alleinaktionär die besprochenen Zeichnungen und Einzahlungen anzunehmen und 246,500 (zweihundertsechszwanzigtausend fünfhundert) voll einbezahlte neue Aktien auszugeben an die Zeichner zuzuteilen.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, Artikel 5, Absatz 1 der Satzung als Folge der vorstehenden Beschlussfassungen zu ändern und wie folgt neu zu fassen:

"Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt € 277.500 (zweihundertsiebenundsiebzigtausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 277.500 (zweihundertsiebenundsiebzigtausend fünfhundert) Aktien ohne Nennwert."

Vierter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt, jedem Geschäftsführer der Gesellschaft oder Herrn Hagen REINSBERG oder Herrn Philipp SIMON oder Herrn Joram MOYAL zur Umsetzung der obenstehenden Beschlussfassungen Vollmacht zu erteilen, welches unter anderem die Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial und die Unterzeichnung aller notwendigen oder geeigneten Dokumente diesbezüglich umfasst.

Kosten

Die Kosten, Vergütungen und Lasten, die der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr dreitausendfünfhundert Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen des Bevollmächtigten der oben erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen desgleichen Bevollmächtigten der oben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung massgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Uhrzeit wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Person gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: J. MOYAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004357/296.

(110004023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Aufgrund einer von der Gemeinde Schuttrange beschlossenen Änderung des Straßennamens lautet unsere neue Anschrift seit dem 1. Januar 2011 wie folgt:

Deutsche Postbank International S.A.

18-20, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 5. Januar 2011.

Deutsche Postbank International S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011003585/16.

(110002865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 72.338.

Aufgrund einer von der Gemeinde Schuttrange beschlossenen Änderung des Straßennamens lautet unsere neue Anschrift seit dem 1. Januar 2011 wie folgt:

Deutsche Postbank Vermögens-Management S.A.

18-20, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 5. Januar 2011.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011003586/16.

(110002864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

DPBI Immobilien KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 81.399.

Aufgrund einer von der Gemeinde Schuttrange beschlossenen Änderung des Straßennamens lautet unsere neue Anschrift seit dem 1. Januar 2011 wie folgt:

DPBI Immobilien KGaA

18-20, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 5. Januar 2011.

Für die DPBI Immobilien KGaA:

Deutsche Postbank International S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011003588/17.

(110002862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

International Business Services & Consulting S.A. (IBSC), Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 30, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 84.354.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010:

La clôture de la liquidation de la société est prononcée. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant au moins cinq ans au dernier siège social.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011003613/13.

(110002817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Joben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 108.237.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JOBEN S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.237, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 11 octobre 2005, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2010, publié au dit Mémorial C, numéro 1301 du 24 juin 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Juanito STAES, administrateur de société, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), 21, Eikenlei,

qui désigne comme secrétaire Frédérique MARY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert de siège de Luxembourg à Brasschaat (Belgique).

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à B-2930 Brasschaat (Belgique), 21, Eikenlei.

Le transfert de siège sera effectif dès que les formalités en Belgique seront accomplies.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: STAES, MARY, VAN HUYNEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010/1697. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

R. ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2011003616/46.

(110002785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.011.

Extrait des résolutions des associés du 5 novembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. Ms. Hany Tirta demeurant professionnellement One Vine Street, London W1J OAH à démissionné de sa fonction de A-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 29 octobre 2010.

2. Mr. Philip Gittins demeurant professionnellement 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé A-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 29 octobre 2010, et c'est jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2011.

Le Verwaltungsrat est désormais composé comme suit:

- Mr Philip Gittins, A-Mitglied des Verwaltungsrates;
- Mr. Ian Blake B-Mitglied des Verwaltungsrates;
- Mr. Keith Greally C -Mitglied des Verwaltungsrates;
- Mr. Russell Perchard D-Mitglied des Verwaltungsrates;
- Mr. Costas Constantinides D-Mitglied des Verwaltungsrates;
- Mr. Wayne Fitzgerald D-Mitglied des Verwaltungsrates;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 Janvier 2011.

Pour Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A.

Mr Wayne Fitzgerald

D-Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011003624/25.

(110002758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Little Mountain, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.451.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme holding "LITTLE MOUNTAIN" (1997 4004 626) avec siège social à L - 1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie;

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 mai 1997, publié au Mémorial C No 482 du 4 septembre 1997, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 59.451.

La liquidation anticipée de la société a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire documentée par acte du notaire instrumentaire en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1537 du 10 août 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise BLUM, rentière, demeurant à B-1180 Bruxelles, 41, avenue Brunard.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Olivia de WRANGEL, avocat, demeurant à B-1180 Bruxelles, rue des Carmélites, 91.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie FERON, informaticienne, demeurant à Ijzerstraat 43, B-1560 Hoeilaart.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les douze mille cinq cent (12.500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, et qu'il a pu être

fait abstraction des convocations d'usage, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans à partir du jour de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au domicile de Madame Olivia de WRANGEL, de même y resteront consignées les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Blum, De Wrangel, Feron, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 30 décembre 2010. Relation: CLE/2010/1248. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 4 janvier 2011.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2011003619/63.

(110002797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.678.

—
EXTRAIT

La dénomination sociale de l'associé de la Société SHIP Luxco Holding S.à r.l., a changé en date du 19 novembre 2010 en SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011003650/15.

(110002729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

eBay Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.500.

—
EXTRAIT

Il résulte des des résolutions du conseil de gestion prises le 14 décembre 2010 que le siège social de la Société est transféré au 22-24, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004080/13.

(110004049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

B.B Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.752.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société B.B. IMMO SARL qui s'est tenue en date du 15 décembre 2010

L'Assemblée Générale décide:

d'acter les démissions de Monsieur Patrick Sheridan et de Madame Marie-Anne Tapp de leur fonction de gérants de la société et de nommer en remplacement de Monsieur Patrick Sheridan pour une durée indéterminée Madame Valérie van Nitsen, massothérapeute, demeurant 99, avenue Henri Jaspar, B-1060 Bruxelles.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011003994/16.

(110002836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

EIP Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.993.

—
EXTRAIT

En date du 15 décembre 2010, l'associé unique de la société EIP Luxembourg Management Company S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier Thoral en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Vaquier en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de

* Monsieur Quentin Burgess, né le 26 février 1950 à Hitchin, Royaume Uni, et domicilié professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume Uni;

* Monsieur Ian Chappell, né le 29 janvier 1969 à Croydon, Royaume Uni, et domicilié professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume Uni;

* Monsieur Jérôme Delaunay, né le 16 octobre 1968 à Avranches, France, et domicilié professionnellement au Coeur Défense Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie,

* Monsieur Bruno Durieux, né le 18 novembre 1967 à Menin, Belgique, et domicilié professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg,

en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011003997/25.

(110002822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 139.089.

En date du 7 décembre 2010, l'associé Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 50 parts sociales de catégorie B à l'associé Quinlan Nominees Limited, avec siège social au 8, Raglan Road, Dublin, Irlande qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004438/13.

(110004064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Internaxx Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.729.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration a décidé de réitérer et de confirmer pour autant que de besoin ce qui suit:

- La nomination avec effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée de Madame Annemarie Jung, née le 13/08/1971 à Luxembourg, résidant 8 Kaulenwiss L-5413 Canach au Luxembourg, en tant que déléguée à la gestion journalière de la société et qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Reginald Swamy, né le 09/03/1967 à Bartica en Guyane.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Internaxx Bank S.A.

Anne Vaissière

Référence de publication: 2011004002/17.

(110002929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.591.

EXTRAIT

En date du 7 octobre 2010, l'associé unique de la société REOF II S.à r.l., a pris les résolutions suivantes

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier Thorald en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.
- d'approuver, avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Laurent Vouin, né le 17 août 1966 à Langon, France, et domicilié professionnellement au Coeur Défense Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011004006/16.

(110002816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 88.089.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2010 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2011:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Jean-Marie Gischer
- Alain Kinsch
- Werner Weynand

RÉVISEUR D'ENTREPRISES

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

De plus, l'adresse de la Société a été modifiée depuis 1^{er} janvier 2011 au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Munsbach, le 27 janvier 2011. Signature.

Référence de publication: 2011019261/21.

(110022204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Bidco Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.203.

Par résolutions prises en date du 29 décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jon Weber, avec adresse au 125E, 84 Street, 10028 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant unique, avec effet immédiat
2. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Nomination d'Yves Cheret, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004136/17.

(110004058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Heavy Crane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.479.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr. Salvador MORENO GONZÁLEZ-ALLER, residing at C/Pontiente 152, Montealina, Pozuelo De Alarcón, 28223 Madrid, Spain,

acting as sole shareholder of Heavy Crane N.V. (the "Company"), a company existing under the laws of Curaçao registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry under number 82575 and having its registered office at Pareraweg 45, Pobox 4914, Curaçao,

here represented by Mrs. Valérie QUIRYNEN, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting pursuant to a proxy dated on December 29, 2010, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to document the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in Curaçao on December 1, 2010, deciding among others (1) to transfer the registered office and effective place of management of the Company from Curaçao to the Grand-Duchy of Luxembourg with effect as of December 1, 2010, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, and (2) that the balance sheet of the Company as at December 1, 2010, has been adopted as the closing balance sheet of the operations of the Company in Curaçao, and therefore as the opening balance sheet in the Grand-Duchy of Luxembourg. A copy of minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company stating the resolution to transfer the registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg effective as of December 1, 2010, as well as the balance sheet dated December 1, 2010, stating that the net asset value of the Company amounts USD 603,431, after having been signed "ne

varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of Heavy Crane N.V., it has taken the following resolutions to execute the hereabove stated resolutions taken in Curaçao:

First resolution

The sole shareholder decides to ratify the resolutions taken in Curaçao on December 1, 2010, to transfer the registered office and effective place of management of the Company from Curaçao to Luxembourg with effect as of December 1, 2010, and to adopt the Luxembourg nationality as of the same day with corporate continuance.

Second resolution

The address of the registered office of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal.

Third resolution

The sole shareholder confirms the decisions taken in Curaçao on December 1, 2010, that the balance sheet as per December 1, 2010, showing a net asset value of USD 603,431 being prevailing on December 1, 2010, representing the Company's closing balance sheet in Curaçao and the opening balance sheet in Grand-Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality, is approved.

The amount of USD 603,431 is valued at EUR 461,882 at the rate of exchange of 1.- USD = 0.76543 EUR prevailing on December 1, 2010.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of Curaçao nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Curaçao nationality.

Fourth resolution

The share capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.-EUR) represented twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, currently all held by Mr. Salvador MORENO GONZÁLEZ-ALLER prenamed.

Fifth resolution

The Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into “Heavy Crane S.à r.l.”.

Sixth resolution

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Heavy Crane S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial

debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4.6. to make the acquisition of the business and the properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only). It is being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to nonshareholders only with the authorization of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers"). The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication

allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24 Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory Provisions

The Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in Curaçao to December 31, 2011.

Seventh resolution

The sole shareholder appoints as managers as of December 1, 2010 and for an unlimited duration:

Mr. Matthijs BOGERS, having his professional address at 47, Boulevard Royal, L 2449 Luxembourg, born at Amsterdam (NL), on November 24, 1966.

Mr. Stéphane HEPINEUZE, having his professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born Dieppe (F), on July 18, 1977.

Eighth resolution

To the extent necessary, it is confirmed that all the powers are given to the management to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in Curaçao and in the Grand-Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up, on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente décembre

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg:

A COMPARU:

M. Salvador MORENO GONZALEZ-ALLER, demeurant au C/Pontiente 152, Montevalina, Pozuelo De Alarcón, 28223 Madrid, Espagne,

agissant en tant qu'associé unique de «Heavy Crane N.V.» (la «société»), une société de droit de Curaçao enregistrée auprès du Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry sous le numéro 82575 et ayant son siège social à Pareraweg 45, Pobox 4914, Curaçao,

ici représentée par Madame Valérie QUIRYNEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée en date du 29 décembre 2010, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions prises par le seul associé de la société à Curaçao en date du 1^{er} décembre 2010, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et siège de direction effective de la Société de Curaçao au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} décembre 2010, et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, et (2) que le bilan de la Société au 1^{er} décembre 2010 a été adopté comme bilan de clôture des opérations de la société à Curaçao et par conséquent comme bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie certifiée du procès-verbal de ladite assemblée constatant la résolution de transférer le siège social et le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2010, ainsi qu'un bilan daté du 1^{er} décembre 2010, d'après lequel la valeur nette de la Société est égale à 603.431 USD, resteront annexés aux présentes, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'associé unique de "Heavy Crane N.V.", les résolutions ci-après, afin d'exécuter les résolutions prises à Curaçao dont question ci-avant.

Première résolution

L'associé unique décide de ratifier les décisions prises à Curaçao en date du 1^{er} décembre 2010, de transférer le siège social de la Société et le siège de direction effective de Curaçao, au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} décembre 2010, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal.

Troisième résolution

L'associé unique confirme la décision prise à Curaçao en date du 1^{er} décembre 2010, que le bilan établi au 1^{er} décembre 2010, accusant une valeur nette de correspondant à 603.431 USD au taux de change de 1.-USD = 0.76543 EUR en vigueur au 1^{er} décembre 2010, représentant le bilan de clôture des opérations à Curaçao et le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise, est approuvé.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité de Curaçao, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité de Curaçao.

Quatrième résolution

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), toutes détenues par M. Salvador MORENO GONZALEZ-ALLER préqualifié.

Cinquième résolution

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est changée en "Heavy Crane S.à r.l."

Sixième résolution

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "Heavy Crane S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4.6. d'acquérir le fonds de commerce ou les actfs d'hôtels et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grand-Duché de Luxembourg et sur base temporaire).

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

L'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent à Curaçao, et se termine le 31 décembre 2011.

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérants avec effet au 1^{er} décembre 2010 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Matthijs BOGERS, ayant son adresse professionnelle au L2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, né à Amsterdam (NL), le 24 novembre 1966.

- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, ayant son adresse professionnelle au L-2449 Luxembourg, 47 Boulevard Royal, né à Dieppe (F), le 18 juillet 1977.

Huitième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien à Curaçao qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective de la société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. QUIRYNEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/729. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011015688/689.

(110018501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

Par résolutions prises en date du 29 décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jon F. Weber, avec adresse au 610, Broadway, bâtiment Anchorage Advisors LLC, N Y 10012 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant unique, avec effet immédiat

2. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Nomination d'Yves Cheret, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004174/17.

(110004060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Atlantic Long Term Facilities S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Atlantic Long Term Facilities).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.023.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ATLANTIC LONG TERM FACILITIES», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58023, constituée suivant acte notarié en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 26 mai 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 105 du 27 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en ATLANTIC LONG TERM FACILITIES S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modifications de l'article 17 des statuts,

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «ATLANTIC LONG TERM FACILITIES S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 1^{er}, l'article 2 et l'article 17 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «ATLANTIC LONG TERM FACILITIES S.A.- SPF».”

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5, le deuxième alinéa de l'article 6 et le dernier l'alinéa de l'article 10 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 6. (deuxième alinéa).** Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur qu'il peut déléguer à cette fin.»

« **Art. 10. (dernier alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts est supprimé purement et simplement

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15305. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011004121/105.

(110004045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Down Town Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.457.

La société RESOURCE REVISION Sàrl dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation de la société Down-Town Lux Sàrl. RC B 124.457 à son adresse, soit 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} janvier 2011.

CF Medlyn

Gérant / Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011004206/11.

(110004052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Grace Bay II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.289.

Par résolutions signées en date du 4 janvier 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B avec effet immédiat

2. nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004270/15.

(110004061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Iberlux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES
11, Boulevard Royal
B.P. 742
L-2017 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011021077/14.

(110025509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Gervesa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.615.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2010.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 octobre 2010.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles sont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de «GERVESA S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient

matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé,

sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société, par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

Souscription

Les dix mille (10.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, cinq mille actions	5.000
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, cinq mille actions	5.000
TOTAL: DIX MILLE ACTIONS	<u>10.000</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million d'euros (€ 1.000.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille trois cents euros (€ 2.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.

b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.

c) la société à responsabilité limitée «AXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable et réviseur d'entreprises, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4512. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011036451/184.

(100200380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.359.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 24 décembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Alioscia Berto avec adresse au 15/A, Via M. L. King, 26855 Lodivecchio, Italie, de son mandat de gérant A avec effet au 23 septembre 2010

2. nomination de Claus Felder avec adresse professionnelle au 2, Platz der Einheit, 60327 Francfort, Allemagne, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004295/15.

(110004062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pakejema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.022.

La société RESOURCE REVISION Sàrl dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation de la société Pakejema Sàrl.RC N° B 124.022 à son adresse, soit 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} janvier 2011.

C F Medlyn

Gérant / Le Domiciliaire

Référence de publication: 2011004426/11.

(110004051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Polytec Global Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.801.

L'an deux mille dix, le seize décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "DEMILEC INC.", établie et ayant son siège social à J7G2A7 Boisbriand (Québec) 870, Curé Boivin, (Canada), immatriculée au Registre des entreprises sous le numéro n°1149010317,

ici représentée par Madame Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Polytec Global Technologies S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151801, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 791 du 16 avril 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence TROIS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (CAD 390.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE DOLLARS CANADIENS (CAD 30.000,-) à QUATRE CENT VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (CAD 420.000,-), par la création et l'émission de MILLE TROIS CENTS (1.300) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de TROIS CENTS DOLLARS CANADIENS (CAD 300,-) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les parts sociales existantes, assorties d'une prime d'émission de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS CANADIENS et SOIXANTE-QUATRE CENT (CAD 2.430,64) par part sociale.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'émettre mille trois cents (1.300) parts sociales avec une valeur nominale de TROIS CENTS DOLLARS CANADIENS (CAD 300,-).

Souscription et Paiement

La mandataire comparante, Madame Sabrina MEKHANE, préqualifiée, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique aux MILLE TROIS CENTS (1.300) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement, chacune avec une prime d'émission de DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS CANADIENS ET SOIXANTE-QUATRE CENT (2.430,64 CAD), moyennant apport en nature, consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant au profit de l'Associée Unique et à charge de la Société et par annulation de cette même créance; cette créance étant évaluée à TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE SIX DOLLARS CANADIENS ET QUATRE VINGT SIX CENTS (CAD 3.549.846,86).

Le solde résiduel de QUATORZE DOLLARS CANADIENS ET QUATRE VINGT SIX CENTS (CAD 14,86) résultant de la différence entre TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE SIX DOLLARS CANADIENS ET QUATRE VINGT SIX CENTS (CAD 3.549.846,86) et le total de la souscription à l'augmentation de capital, soit TROIS MILLIONS CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX DOLLARS CANADIENS (CAD 3.549.832) sera affecté à un poste "autres dettes/DEMILEC INC".

Evaluation de l'apport

L'apport en nature qui précède a fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société daté 19 novembre 2010, lequel, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de QUATRE CENT VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (CAD 420.000,-), représenté par MILLE QUATRE CENTS (1.400) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS CENT DOLLARS CANADIENS (300,- CAD) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004429/71.

(110004046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011020226/11.

(110024108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Sunrise International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.555.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SUNRISE INTERNATIONAL S.A. décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 19 décembre 2008, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004500/17.

(110004065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

The Gallup Organisation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 99.432.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020808/11.

(110024113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Y & A Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.567.

L'Etude THEISEN - SCHILTZ & Associés dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Y & A INVEST S.A. Les soussignés,

- 1) M. Marc THEISEN, demeurant à Luxembourg
- 2) M. Pierrot SCHILTZ, demeurant à Luxembourg
- 3) M. Jean-Luc PUTZ, demeurant à Luxembourg

démissionnent de leur poste en tant qu'administrateur administrateur délégué avec effet immédiat de la société Y & A INVEST S.A.

Madame Sylvie SIBENALER, demeurant en Belgique

démissionne de son poste en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société Y & A INVEST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011004584/17.

(110002845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique le 29 novembre 2010 que le mandat de réviseur d'entreprise de BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 71.178, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

De plus, l'adresse de la Société, de son associé unique Ernst & Young Luxembourg S.A. et de son gérant Ernst & Young Management S.A. a été modifiée depuis 1^{er} janvier 2011 au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011019257/17.

(110022201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Immobilière Marc Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 6, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 104.527.

Assemblée générale extraordinaire

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2010 au siège de la société anonyme Immobilière Marc Wagner S.A. (2004 2223 884) sis 6, route d'Ettelbruck à L-9230 Diekirch a été retenu la décision suivante:

Les administrateurs Julien Maquil, Nicole Maas et Marc Wagner sont reconduit dans leur fonction actuelle jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en date du mercredi 29 juin 2011. (et administrateur-délégué M. Julien MAQUIL)

Diekirch, le 2 novembre 2010.

Julien Maquil / Maas Nicole / Marc Wagner

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011019264/16.

(110021700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique le 29 novembre 2010 que le mandat de réviseur d'entreprise de BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 71.178, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

De plus, l'adresse de la Société, de son associée unique et gérant Ernst & Young Luxembourg S.A. a été modifiée depuis 1^{er} janvier 2011 au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 27 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011019258/17.

(110022198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Elbrouz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.001.

—
Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 décembre 2010:

Le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Bruno MARCHAIS, étant arrivé à son terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- Monsieur Bruno Marchais, domicilié professionnellement 1 Am Bongert L-1270 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011019259/17.

(110022157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 04. April 2008

3. Beschluß

Die Versammlung nimmt das Rücktrittsgesuch von Herrn Dr. Rudolf Apenbrink vom 06. Juli 2007 hinsichtlich der Niederlegung seines Mandats als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 15. Juli 2007 an.

Die Versammlung beruft Gräfin von Schmettow und die Herren Paul Hagen, Dr. Olaf Huth, Jürgen Berg, Hans-Joachim Rosteck erneut in den Verwaltungsrat. Ferner ruft die Versammlung Frau Dr. Christiane Marliani in den Verwaltungsrat. Herr Berg soll weiterhin die Geschäftsführung der Gesellschaft zusammen mit Frau Silke Büdinger übernehmen.

Die Dauer Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die satzungsgemäß am 11. Februar 2009 stattfinden wird.

5. Beschluß

Zum Abschlußprüfer für das Geschäftsjahr 2008 bestellt die Versammlung die KPMG Audit, Luxemburg.

Luxemburg, den 04. April 2008.

Jürgen Berg / Hans-Joachim Rosteck

Référence de publication: 2011036459/20.

(100200879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Groupe Rouquette - GRLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.825.

—
Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 décembre 2010:

L'Assemblée prend note du changement de dénomination sociale d'un associé, la société GROUPE ROUQUETTE S.A. désormais dénommée: «CBS S.A.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011019262/15.

(110022159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Starking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 103.805.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021304/9.

(110025736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Strategy-Lab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 148.747.

—
Beschluß der Gesellschafterversammlung

1. Der bisherige Verwaltungsrat Hr. Dr. Michael Thiemann tritt mit sofortiger Wirkung zurück. Neuer Verwaltungsrat wird Hr. Kurt Lallemand, irscher Berg 29. D-54296 Trier.

Luxemburg, den 20. Dezember 2010.

laab S.à r.l. / Herr Dr. Michael Thiemann / Kurt Lallemand

Unterschrift / - / -

Référence de publication: 2011019270/13.

(110022119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Statera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 95.196.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020797/10.

(110024762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

T.L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 137.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020800/10.

(110024550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 462.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 22 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2010, Monsieur Simon Waine, a transféré 8 parts sociales de classe E détenues dans la Société de la manière suivante:

- 8 parts sociales de classe E d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Madame Amanda Joy Kennedy, née le 7 août 1970 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, résidant au 115a Ravens Lea Road, Balham, Londres SW12 8RT, Royaume-Uni;

Dorénavant Monsieur Simon Waine possède:

- 8 parts sociales de classe E;

Et Madame Amanda Joy Kennedy possède:

- 8 parts sociales de classe E;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036476/21.

(100200349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011020802/10.

(110024539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Février 2011.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2011020804/13.

(110024366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Tamau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 87.707.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mercredi 9 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011020805/10.

(110024285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Wilmsdorfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.140.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011020822/13.

(110024441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Starking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 103.805.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021305/9.

(110025737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Weinheim Estates, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.082.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011020823/13.

(110024372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Wirtz-Schwarz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9172 Michelau, 1, Um Wills Pull.
R.C.S. Luxembourg B 145.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011020824/10.

(110024535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Yquant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 146.358.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mercredi 9 février 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011020825/10.

(110024284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 462.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 22 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2010, Monsieur Richard Tallboy, a transféré 13 parts sociales de classe E détenues dans la Société de la manière suivante:

- 13 parts sociales de classe E d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Madame Rosalind Sarah Bridget Tallboy, née le 8 octobre 1980 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 38 Cairn Avenue, Ealing, Londres W5 5HX, Royaume-Uni;

Dorénavant Monsieur Richard Tallboy possède:

- 3 parts sociales de classe E;

Et Madame Rosalind Sarah Bridget Tallboy possède:

- 13 parts sociales de classe E;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036481/21.

(100200362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 462.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 22 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2010, Madame Sharon Cawthorne, a transféré la totalité de ses parts sociales de classe E détenues dans la Société de la manière suivante:

- 16 parts sociales de classe E d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Monsieur Mark Stewart Nelson, né le 9 février 1964 à Wellingborough, Royaume-Uni, résidant au 2 Bell Tower Mews, Woodcote Road, Leamington Spa, CV 32 6QB, Royaume-Uni;

Dorénavant Monsieur Mark Stewart Nelson possède:

- 16 parts sociales de classe E;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036480/20.

(100200360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.